



Mon mari fume à la maison, quel est mon recours possible ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 5 janvier 2017

Bonjour

Mon mari fume à la maison. Je viens d'être diagnostiquée d'un cancer de l'œsophage et ça ne le l'émeut pas outre mesure.

Je suis à bout de mes forces et ne trouve pas le courage de me disputer avec lui tout le temps.

Comment faire ? Auriez-vous des conseils ?

(Mme) J O S

Réponse :

Votre situation familiale ne pourra pas trouver sa solution dans les lois qui protègent du tabagisme mais plutôt auprès des services de protection de la famille.

Rien ne vous interdit également de prendre conseil auprès du service des affaires sociales de la mairie de votre ville et de demander l'aide d'une assistante sociale.

La dépendance et la raison étant difficilement compatibles, il est souvent inutile, voire contre-productif, de faire appel à la raison pour trouver une solution à ce type de maltraitance.

Soutenir et [adhérer](#) aux associations qui Suvrent pour protéger des méfaits du tabac reste la meilleure solution pour faire avancer l'acceptation de la réalité du fléau tabagique dans l'opinion publique.